



Invitation à la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires

16 et 18 mars et 1^{er} avril 2021

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'adresser une invitation à assister à la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires. La session se tiendra en ligne les 16 et 18 mars et le 1^{er} avril 2021.

Convoquée en vertu des dispositions de l'article XI de la Convention internationale pour la protection des végétaux (1997), cette session est ouverte à toutes les Parties contractantes à la Convention. Conformément aux décisions prises à la majorité qualifiée des Parties contractantes à la Convention, la quinzième session de la CMP se tiendra en ligne.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

... L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Les autres documents de travail seront mis en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI), à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/>.

Le Directeur général souhaiterait connaître, dès que possible, les nom, titre officiel, adresse et *adresse électronique* des représentants désignés pour participer à la session de la Commission. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO, qui est accessible au moyen d'un mot de passe: (<http://www.fao.org/members-gateway/fr/>). Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site. Pour s'inscrire en ligne, les représentants doivent indiquer une adresse électronique sur le formulaire d'accréditation. Le lien d'accès à la réunion en ligne sera communiqué dès réception des informations susmentionnées; les représentants devront indiquer la même adresse électronique sur le formulaire d'inscription de la plateforme Zoom pour rejoindre la réunion.

Les pouvoirs des représentants, ainsi que les noms des représentants suppléants et des conseillers, doivent également être communiqués au Secrétariat de la CIPV, à l'adresse suivante: IPPC@fao.org.

Veillez noter que, pour être valides, les pouvoirs des Membres et membres associés de l'Organisation doivent se présenter sous la forme suivante:

- i. ils doivent être signés par l'une des personnes suivantes ou en son nom: le chef de l'État, le chef du gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre intéressé;
- ii. lettre signée par un ambassadeur, un chef de mission ou un chargé d'affaires, comportant une phrase confirmant que celui-ci agit sur instructions de son gouvernement;
- iii. ordre de mission signé par le ministre intéressé et sur lequel la quinzième session de la CMP sera expressément mentionnée;
- iv. note verbale;
- v. copie scannée des pouvoir originaux.

... Un modèle de pouvoirs est joint à titre d'information.